Position Paper CAN Europe

LEANDRA VON STADE & ZÉLIE MAREMBERT-TOINON

1. Présentation de CAN Europe & contexte général

Climate Action Network Europe (CAN Europe) est la **principale coalition d'ONG environnementales et climatiques en Europe**. Rassemblant plus de 170 organisations membres réparties dans 38 pays européens et représentant plus de 1 700 ONG et **plus de 47 millions de citoyens**, CAN Europe constitue la voix centrale de la société civile au cœur du processus décisionnel européen en matière de climat et d'énergie [1]. Depuis sa création, le réseau s'est imposé comme un **acteur incontournable, reconnu pour son expertise et sa capacité d'entraînement des mobilisations citoyennes.** Notre légitimité à intervenir sur la révision du Règlement (UE) 2018/1999 sur la Gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat repose sur un **suivi continu et intransigeant du cadre réglementaire de l'Union** depuis le lancement du Paquet « Énergie propre pour tous les Européens ». CAN Europe dispose en outre d'une **très grande expertise dans l'évaluation critique** des Plans Nationaux Intégrés Énergie-Climat (**PNEC**) et des Stratégies à Long Terme (**LTS**) des États membres, publiant régulièrement des **rapports** analytiques et comparés qui font référence auprès de la Commission européenne et du Parlement européen [2]. L'action de CAN Europe vise à **assurer une transition juste**, exigeant l'alignement des politiques publiques de l'Union Européenne sur l'objectif de **limitation du réchauffement mondial à 1.5° comme le veut l'Accord de Paris** - dont les états membres sont par ailleurs signataires. De surcroît, CAN Europe peut compter sur le soutien **d'alliances trans-sectorielles**, notamment au sein de la Coalition for Higher Ambition[3], garantissant la pertinence et la faisabilité sociétale et économique de nos propositions. Ainsi, dans le cadre des négociations actuelles, CAN Europe réaffirme sa position de chef de file de la société civile en **participant à une Alliance Verte**, conclue en amont des sessions officielles avec des partenaires clés et stakeholders engagés. Cette coalition **garantit une voix unie face aux tentatives de recul environnemental** et travaille à porter des propositions ambitieuses, crédibles et démocratiquement soutenues.

2. Position de CAN Europe sur la révision du règlement et l'Union de l'énergie

Le **Paris Agreement Compatible scenario** [4] démontre qu'il est possible d'atteindre la neutralité climatique **fondée sur un système énergétique basé à 100% sur les énergies renouvelables d'ici 2040.** CAN Europe exige une augmentation de l'objectif contraignant d'énergies renouvelables au niveau de l'Union européenne **à au moins 50% d'ici 2030 contre 42,5% actuellement** inscrit dans l'article 5 §2 point i et **100% au lieu de 65% d'ici 2040**. Sur la base du PAC scénario[5], il est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone **d'imposer un taux d'électrification directe de 43 %** produit exclusivement à partir de sources renouvelables d'ici 2030. CAN Europe exige donc d'inscrire cet objectif contraignant dans l'article 2 § 12 ainsi que dans les PNEC en **ajoutant un alinéa à l'article 3 §2 point h).** CAN Europe comprend l'électrification comme un moyen, et non comme une fin en soi[6].

Elle doit reposer sur des **énergies 100 % renouvelables** et s'inscrire dans une **stratégie de sortie progressive des énergies fossiles**[7]. Le principe d'efficacité énergétique défendu par CAN Europe constitue la condition préalable à une électrification efficace[8].

L'énergie nucléaire nuit à l'objectif d'une transition juste du système énergétique de l'UE, à 100 % basée sur les énergies renouvelables. Des études récentes [9;10] ont montré que l'énergie nucléaire est **plus coûteuse et moins rentable** sur le plan économique qu'un mix d'énergies renouvelables. De plus, l'énergie nucléaire est incapable de répondre à la transition rapide requise avant 2030 et ne sera pas en mesure de couvrir les besoins énergétiques de l'Europe d'ici 2040[11]. L'inclusion de ces sources d'énergie dites « bas carbone » dans les objectifs nationaux

compromet l'objectif de parvenir à un système énergétique 100 % renouvelable[12]. Les articles 5 et 7 permettent aux États membres de comptabiliser jusqu'à 12 % d'énergie nucléaire « bas-carbone » comme contribution équivalente aux objectifs d'énergies renouvelables d'ici 2030. **Nous exigeons la suppression de l'article art. 5 point a) §3.**

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les projets liés à l'approvisionnement en combustibles fossiles **ne devraient plus bénéficier d'aucun investissement supplémentaire**[13]. En raison de la crise énergétique, de nombreux États membres ont augmenté leurs subventions aux combustibles fossiles ; pourtant, dans 19 États membres, les subventions prévues pour 2030 (selon les données utilisées du rapport de la Commission) n'ont pas été inférieures à leur niveau d'avant la crise énergétique[14]. Les **subventions accordées aux énergies fossiles freinent la transition** vers le 100% renouvelable, car elles sapent l'efficacité des signaux liés au prix du carbone, ce qui place les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans une situation de désavantage concurrentiel[15;16].

Par conséquent, l'article 30 d) du règlement doit être révisé pour imposer un calendrier européen **commun**, **strict**, actant la **suppression totale** des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles. Concernant le reporting annuel dans le même article, le plan national doit être appliqué selon le calendrier européen commun d'échéances communes de suppression des subventions aux énergies fossiles.

Pour éviter que les subventions aux fossiles sapent la démocratie environnementale en gaspillant de précieuses ressources publiques indispensables à une transition énergétique juste et à la lutte contre le changement climatique, **les fonds publics libérés par la suppression des subventions devront faire l'objet d'un fléchage obligatoire vers l'efficacité énergétique, l'électrification massive, et le Fonds Social pour le Climat** afin de protéger les ménages vulnérables.

L'amendement sur la réorientation obligatoire des fonds doit être inclus dans cet article 30.

3. Recommandations et demandes de CAN Europe

a) Nouvelle architecture

L'analyse réalisée par CAN Europe sur les derniers PNECs révisés (CAN Europe, 06/2025) montre qu'ils présentent encore des **lacunes** dans plusieurs domaines essentiels et **ne permettront pas d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques fixés pour 2030**[17]. Toutefois, une mise en œuvre *efficace*, *équitable* et *en temps opportun* des PNECs est urgente et nécessaire, car ceux-ci jettent les bases du cadre pour **l'après-2030** et d'un objectif climatique ambitieux pour 2040. Pour atteindre ces objectifs, le **règlement doit créer une véritable Union de l'énergie, intégrée, décarbonée, et dotée d'une obligation légale de résultat**. Malgré la nécessité d'alléger des procédures administratives pour accélérer le déploiement des infrastructures renouvelables, nous rappelons que cet **allègement ne doit en aucun cas servir de prétexte à un recul sur les objectifs climatiques ou à une marginalisation de la participation citoyenne** (Convention d'Aarhus). CAN Europe salue notamment la proposition de mettre en place un tableau de bord et des plans d'action correctifs (Articles 35 et 39) **mais regrette que la proposition omette d'instaurer des mécanismes de pénalités financières directes en cas de déviation**. Pour CAN Europe, les trajectoires sectorielles des PNEC doivent être rendues **juridiquement contraignantes**. Nous souhaitons donc proposer l'ajout d'un paragraphe à cet article, dotant la Commission du pouvoir d'imposer des sanctions financières et établir une conditionnalité de l'accès aux fonds européens pour les États en retard ou non conformes.

b) Nucléaire

Les articles 5 et 7 permettent aux États membres de comptabiliser **jusqu'à 12 % d'énergie nucléaire « bas-carbone » comme contribution équivalente aux objectifs d'énergies renouvelables d'ici 2030**. Nous exigeons un amendement de **suppression** de l'article art. 5 point a) §3 ainsi que de l'article 7. Le texte ne doit financer que de *véritables énergies renouvelables*. **L'article 19** sur les réserves stratégiques d'uranium doit également être supprimé, car il **favorise une dépendance notamment à la Russie**.

c) Ambition renouvelable et électrification directe (Art. 2 & Art. 5)

Nous exigeons de **rehausser l'objectif contraignant d'énergies renouvelables (Art. 5 §2 point i) à au moins 50 % d'ici 2030 (contre 42,5 %) et à 100 % d'ici 2040 (contre 65 %).** Par ailleurs, l'électrification directe doit être inscrite comme une obligation légale, avec un taux de 43 % produit exclusivement à partir de **sources 100 % renouvelables d'ici 2030**. Cet objectif doit être ajouté via un nouvel alinéa à l'Article 2 §12 et à l'Article 3 §2 point h (PNEC).

d) Démocratie environnementale

En se basant sur l'expertise du *European Scientific Advisory Board on Climate Change*[18], CAN Europe a constaté un **respect insuffisant de la démocratie environnementale**. Des lacunes en matière de transparence et de participation du public ont été constatées dans l'élaboration des PNEC au niveau national, ce qui a également eu des répercussions sur l'évaluation des PNEC par la Commission. Cependant, la démocratie environnementale est **indispensable pour la qualité des décisions** prises[19]. L'engagement du public améliore la légitimité démocratique et favorise une meilleure compréhension des politiques climatiques de l'UE[20]. Le soutien du public revêt une importance particulière pour les PNEC, car, s'agissant de stratégies à long terme, celles-ci sont indépendantes des gouvernements. La faible participation du public aux processus de consultation dans un grand nombre de pays membres a pour conséquence que ces plans soient présentés d'une manière difficilement compréhensible, ce qui nuit à l'implication des citoyens dans ces décisions[21]. Nous saluons l'article 13 du règlement qui prévoit une participation des citoyens de manière précoce, effective et inclusive à la préparation des PNEC. **Cependant, l'article 13 omet de donner à la Commission européenne le pouvoir de déclarer un PNEC irrecevable si l'État membre ne démontre pas l'inclusivité de son processus dès les premières phases d'élaboration**. CAN Europe exige également d'imposer une **justification publique obligatoire pour chaque contribution écartée et rendre systématique l'évaluation des impacts sociaux.** Conformément à la Convention d'Århus, le public devrait être associé au processus d'élaboration *avant* que celui-ci ne soit soumis à la Commission européenne[22].

Notes de fin

[1] CAN Europe, About us: Europe's leading NGO coalition fighting climate change, Bruxelles, 2026. Accessible en ligne sur : https://caneurope.org/about-us/
[2] CAN Europe, Assessment of National Energy and Climate Plans (NECPs): Gap analysis and NGO recommendations for 2030 targets, Bruxelles, 2026. Accessible en ligne sur : Publications - CAN Europe
[3] Coalition for Higher Ambition, Joint Statement ahead of the European Council: Aligning industrial policy with climate ambition, signé par CAN Europe, Eurocities, ETUC, EEB, octobre 2026. Accessible en ligne sur : https://caneurope.org/app/uploads/2026/10/statement-from-the-coalition-for-higher-ambition.pdf
[4] PAC Scenarios (CAN Europe, EEB, REN21, RGI), Summary Report for the PAC Scenario updated results launched in Brussels, Paris, 2024. Accessible en ligne sur : News - PAC Scenarios. ; CAN Europe, How do we make Electrification smart and fair? 5 essential facts, Bruxelles, 2026. Accessible en ligne sur : Publications - CAN Europe.
[5] PAC Scenarios (CAN Europe, EEB, REN21, RGI), 2024.
[6] CAN Europe, Electrification, 2026.
[7] Ibid.
[8] Ibid.
[9] Greenpeace France, Diversion climatique : le mauvais choix de la relance du nucléaire, Paris, 2023. Accessible en ligne sur : Publications - Greenpeace France.
[10] Clean Air Action Group (Levegő Munkacsoport), Building the nuclear power plant Paks II vs improving the energy efficiency of buildings, Budapest, 2021 (traduction anglaise publiée en 2023). Accessible en ligne sur : Publications - Levegő Munkacsoport.
[11] Mycle Schneider et al., The World Nuclear Industry Status Report 2023 (version 5, mars 2024), Paris, Mycle Schneider Consulting, 2023. Accessible en ligne sur : Publications - World Nuclear Industry Status Report.
[12] Paula Messad, « France considers low-carbon weighting for EU renewables targets », Rapporteur, Bruxelles, 27 janvier 2023. Accessible en ligne sur : News - Rapporteur.
[13] Agence internationale de l'énergie (AIE), Pathway to critical and formidable goal of net-zero emissions by 2050 is narrow but brings huge benefits, according to IEA special report, Paris, 2021. Accessible en ligne sur : News - IEA.
[14] Jan Nill, Fossil Fuel Subsidies in EU Member States - Trends and Analytical Challenges, European Economy Discussion Paper 214, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, décembre 2024. Accessible en ligne sur : Publications - Commission européenne.
[15] David Coady, Ian Parry, Nghia-Piotr Le et Baoping Shang, Global Fossil Fuel Subsidies Remain Large: An Update Based on Country-Level Estimates, IMF Working Paper WP/19/89, Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2019. Accessible en ligne sur : Publications - IMF.
[16] CAN Europe, Fossil Fuel Subsidies in the EU: How to stop the never-ending nightmare, Bruxelles, mars 2023. Accessible en ligne sur : Publications - CAN Europe.
[17] CAN Europe, EU climate goals at risk: NECPs' ambitious implementation must close the gaps, Bruxelles, juin 2025. Accessible en ligne sur : Publications - CAN Europe.
[18] Comité scientifique consultatif européen sur le changement climatique (ESABCC), Towards EU climate neutrality: progress, policy gaps and opportunities, Copenhague, 18 janvier 2024. Accessible en ligne sur : Reports and publications - ESABCC.
[19] CAN Europe, A revised and responsive Governance Regulation - Respecting environmental democracy rights in climate planning, Bruxelles, mars 2024. Accessible en ligne sur : Publications - CAN Europe.
[20] Bo Li, Era Dabla-Norris et Krishna Srinivasan, « Support for Climate Action Hinges on Public Understanding of Policy », IMF Blog, Washington, D.C., 10 février 2023. Accessible en ligne sur : Blogs - IMF.
[21] Bureau européen de l'environnement (EEB), EEB demands for the European Commission's recommendations for Member States' draft NECPs, Bruxelles, octobre 2023. Accessible en ligne sur : Publications - EEB.
[22] CAN Europe, A revised and responsive Governance Regulation, op. cit., p. 5.